

Centre-historique : travaux de mise en séparatif des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales

ARCHE Agglo, compétente en matière d'assainissement collectif, souhaite améliorer le fonctionnement du réseau de collecte du système d'assainissement de Tournon-sur-Rhône en poursuivant notamment le programme de travaux inscrit dans le schéma général d'assainissement établi en 2010.

L'objectif est l'amélioration et/ou la suppression de déversoirs d'orage dénommés « chambres du Rhône » permettant la réduction des surfaces actives raccordées à la station d'épuration et la réduction des débits d'eaux claires parasites transitant dans le système d'assainissement.

Les secteurs concernés par ce programme d'études concernent les bassins versants principaux du centre-ville ancien de Tournon-sur-Rhône. Ceux-ci sont tous raccordés à un collecteur parallèle au Rhône

via ces déversoirs. La présente opération concerne la suppression des déversoirs et la réhabilitation des chambres du Rhône. La mise en séparatif des réseaux implique également la création de nouvelles canalisations d'eaux usées en parallèle du réseau unitaire existant qui sera conservé et réutilisé pour les eaux pluviales.

La nature des travaux d'assainissement et les secteurs concernés :

➤ la suppression du déversoir d'orage de Greffieux (DO 13) et la suppression du déversoir d'orage de Bouvier (DO 15) par la mise en séparatif des réseaux amont :

→ Rue des Barrys, Rue du 14 Juillet et Rue du Dr Cadet pour le DO13,

→ Rue Bouvier, Rue Pasteur, Rue Ronsard et rue Roseron pour le DO15.

➤ la suppression du déversoir d'orage Lycée Gabriel Faure - secteur Nord

(DO 12) et suppression du déversoir d'orage Lycée - secteur Sud (DO 14) par déconnexion et mise en séparatif des réseaux amont du lycée.

➤ la réhabilitation des chambres du Rhône (DO 8, DO 10), la suppression des eaux claires parasites (DO 11) et les modifications ou abandons des chambres (DO 12, DO 13, DO 14 et DO 15) dont la fonction déversoir d'orage aura été préalablement supprimée.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BEAUR de Romans-sur-Isère. La réalisation des travaux est prévue sur l'année 2022. La réhabilitation du réseau d'assainissement engendrera la mise en place de restrictions de circulation routière et de stationnement dans les zones concernées durant toute la durée des travaux.

